

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 novembre 2016

ADAPTATION DES TERRITOIRES LITTORAUX AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - (N° 3959)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD36

présenté par
Mme Got, rapporteure

ARTICLE 12

I. – Au début de l’alinéa 49, substituer aux mots :

« Il recueille, sous »,

le mot :

« À » ;

II. – En conséquence, compléter l’alinéa 49 par les mots :

« doit figurer sur le contrat de bail conclu en application du présent I ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.